

MAZÉ-MILON

LE PLESSIS DE JAU

À MAZÉ



VOTRE TERRAIN À BÂTIR

 Libre de constructeur

 De 341 à 610 m²

 À partir de 40 920 € TTC



© Alter

AU COEUR D'UNE COMMUNE DYNAMIQUE

En limite du centre-ville de Mazé-Milon, à 30 minutes d'Angers, le Plessis de Jau se trouve au cœur d'une commune dynamique, avec ses écoles, ses commerces, ses services et ses associations.

Conciliez un cadre de vie de qualité, proche de la campagne environnante, à proximité immédiate des équipements publics.

À PROXIMITÉ :



commerces, écoles, jeux, parc, services, équipements...



POSITION DU QUARTIER



BAUGÉOIS-VALLÉE



Accès au quartier depuis la RD 74



Autoroute A85 à 12 min

Centre-ville en mobilités douces :



3 min



10 min



© Air Papillon

Mazé-Milon Le Plessis de Jau à Mazé



© Air Papillon

*LS : Programmes de logements collectifs / Maine et Loire Habitat
 **LSI : Programmes de logements individuels / Maine et Loire Habitat

*** PSLA : Programme de 6 logements en location-accession - Jaxed

LOT	€	📐	LOT	€	📐	LOT	€	📐
30	46 431 €	479 m ²	60	OPTION	370 m ²	69	COMPROMIS	610 m ²
42	VENDU	507 m ²	61	COMPROMIS	405 m ²	70	50 400 €	420 m ²
53	OPTION	406 m ²	62	OPTION	468 m ²	71	COMPROMIS	372 m ²
54	COMPROMIS	419 m ²	63	COMPROMIS	425 m ²	72	62 400 €	520 m ²
55	COMPROMIS	412 m ²	64	COMPROMIS	369 m ²	73	59 160 €	493 m ²
56	42 720 €	356 m ²	65	COMPROMIS	449 m ²	74	59 640 €	497 m ²
57	COMPROMIS	361 m ²	66	VENDU	341 m ²	75	OPTION	459 m ²
58	COMPROMIS	422 m ²	67	OPTION	372 m ²	76	OPTION	398 m ²
59	OPTION	361 m ²	68	COMPROMIS	605 m ²	77	50 400 €	420 m ²

MIS À JOUR LE 27/04/2026

Visualisez
les parcelles
disponibles



CONTACTEZ-NOUS

02 41 40 04 12

saumur@anjouloireterritoire.fr

www.anjouloireterritoire.fr



**COMPRIS
DANS LE PRIX DU TERRAIN**

- Le visa de l'urbaniste
- Le lot équipé avec ses branchements en limite de propriété (eau potable, eaux usées, électricité, gaz, téléphone, internet)
- Le premier bornage



**À RAJOUTER
AU PRIX DU TERRAIN**

- Le raccordement des réseaux de la limite de propriété à la maison
- Les frais d'acte notarié
- Les taxes d'urbanisme**

** Le quartier est exonéré de la part communale de la taxe d'aménagement